

LE COMPOSTAGE PARTAGÉ, ÉTAPE PAR ÉTAPE

Les pré-requis :

Tout projet d'installation de composteurs partagés doit être porté par des résidents qui en assureront leur gestion.



Pour lancer un site, il faut :

- Regrouper au minimum 3 foyers volontaires.
Parlez du compostage avec vos voisins pour en expliquer l'intérêt et les sensibiliser à cette pratique.
- Proposer 2 personnes référentes.
- Installer les composteurs sur le domaine privé et disposer d'un espace suffisant en pleine terre (5 m² minimum).
- Disposer d'un potentiel sur place de végétaux de jardin (broyat, feuilles mortes, petites branches...) : matières structurantes, indispensables en complément des déchets de cuisine.
- Solliciter le gestionnaire de votre résidence ou lotissement (syndic, bailleur, propriétaire, association de locataires...) en vue d'un accord de sa part.

Le rôle de chacun :



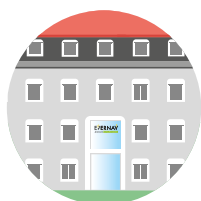
Les référents de site :

Les référents de site sont un intermédiaire entre leurs voisins et Epernay Agglo Champagne. Ils forment les habitants à la pratique du compostage, et veillent au bon fonctionnement du site. Une formation sur le compostage leur sera délivrée pour garantir dans la durée, la dynamique du projet.



Chaque habitant volontaire :

- S'engage à participer conformément au règlement de fonctionnement d'un site de compostage partagé
- Reçoit un bio-seau et est formé à la pratique du compostage
- Prévient le référent de site en cas de problème
- Récolte le compost obtenu et l'utilise pour les plantations



La collectivité :

Epernay Agglo Champagne se propose d'aider les porteurs de projet de compostage partagé sous certaines conditions.

Pour les projets retenus :

- Réalise une visite de diagnostic pour valider la faisabilité du projet
- Met à disposition gratuitement le matériel
- Assure la formation des habitants et des référents de site
- Propose un accompagnement du site par un Maître Composteur

Comment formuler votre demande ?

- En remplissant le formulaire en ligne sur www.epernay-agglo.fr
- En nous écrivant
- Par courrier : Epernay Agglo Champagne - Service Prévention et Gestion des déchets
Place du 13^{ème} R.G BP 80526 - 51331 EPERNAY CEDEX
- Par courriel : infodechets@epernay-agglo.fr
- Par téléphone : 03-26-56-47-15

GUIDE PRATIQUE

COMPOSTER ENTRE VOISINS

C'EST FACILE !



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

LE COMPOSTAGE, C'EST QUOI ?

C'est imiter la nature !

Le compostage imite ce qu'il se passe naturellement dans une forêt lorsque les végétaux se décomposent pour former la couche superficielle du sol appelée "humus".

Composter, c'est mélanger des biodéchets (matières organiques de cuisine ou de jardin : épluchure, marc de café, feuilles mortes....) qui, en présence d'eau, d'air, de la vie du sol et sous l'action de micro-organismes se transforment en une matière proche du terreau.

C'est accomplir un geste utile pour l'Environnement !

Votre poubelle contient environ 30 % de déchets compostables composés à 80 % d'eau, qui sont collectés puis incinérés. Les brûler, un geste totalement incohérent !

Composter est donc un geste éco-citoyen qui :

- limite les collectes polluantes (émissions de CO2, poussières polluantes, bruits...)
- permet d'obtenir un fertilisant de qualité pour ses jardinières privées et parterres collectifs
- crée du lien social, c'est l'occasion de rencontrer ses voisins et de partager des moments conviviaux

C'est facile !

- 1 Je dépose dans mon bio-seau* les épluchures, sachets de thé, boîtes d'œufs, fleurs fanées, marc de café, etc.

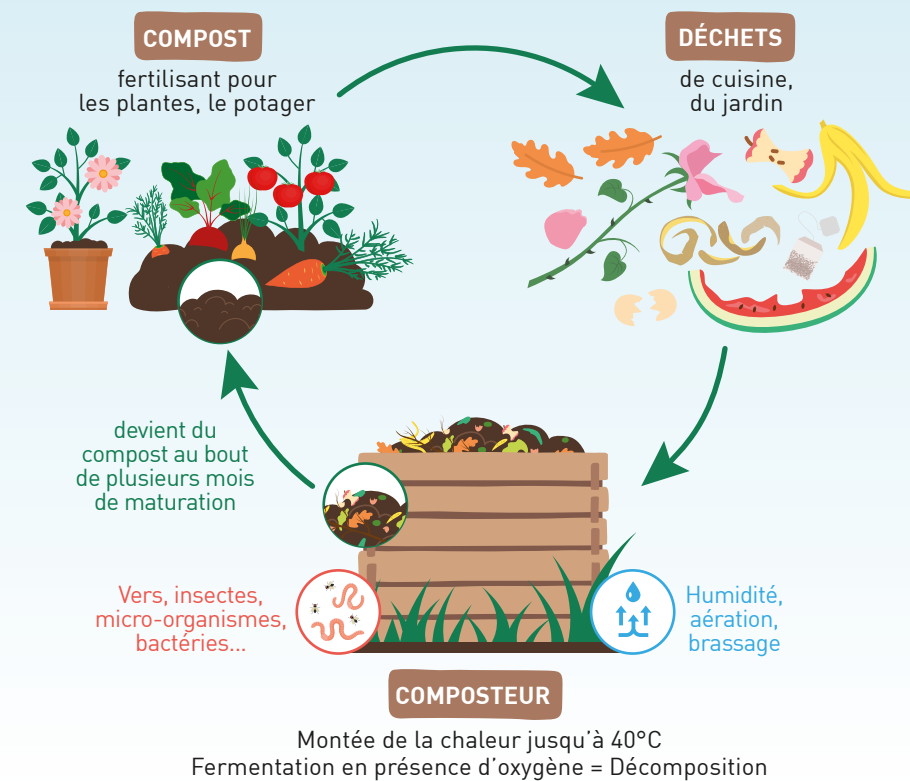
*Récipient permettant de stocker chez soi et transporter les déchets compostables, délivré à chaque foyer qui rejoindra le composteur partagé.

- 2 Puis je vide régulièrement son contenu dans le composteur, et j'ajoute des feuilles mortes, du broyat, ou des petits morceaux de carton pour éviter que le compost ne soit trop humide. Je ne laisse pas mes déchets en surface, je les mélange dans le composteur.

- 3 Enfin quand le compost est mûr, nous nous réunissons pour partager notre production que nous utilisons pour nos massifs et jardins, plantes d'intérieur ou balconnières.



Le compostage permet de recycler à l'infini les matières organiques



Se composte ✓

- DÉCHETS DE CUISINE :
- Épluchures
 - Restes de fruits et légumes crus ou abîmés
 - Marc de café avec filtre
 - Coquilles d'œufs écrasées
 - Sachets de thé (hors nylon)
 - Papier essuie-tout / cartonnettes

- DÉCHETS DE JARDIN :
- Feuilles mortes
 - Gazon séché (en fine couche)
 - Fleurs fanées
 - Fanes de légumes
 - Tailles de haies broyées

Ne se composte pas ✗

- Restes de viande et de poisson (dont os et arêtes)
- Litière animale

A QUOI RESSEMBLE UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGÉ ?

Un site se compose de 3 types de bacs

- **Bac d'apports** : pour déposer les déchets biodégradables contenus dans les bio-seaux. Les déchets biodégradables sont des déchets constitués pour l'essentiel de matière organique naturelle (déchets de jardin: tontes, feuilles mortes,...; déchets de cuisine : épluchures, marc de café, trognons de pomme, sachets de thé...) pouvant être décomposés plus ou moins rapidement par des micro-organismes.



- **Bac de structurant** : pour stocker la matière sèche (broyat, copeaux de bois, feuilles mortes, petites branches...) à ajouter aux déchets lors de chaque apport. Cet apport peut être complété par des papiers et cartons en petits morceaux.

- **Bac de maturation** : pour stocker le compost en cours de transformation.

Halte aux idées reçues ! Le compostage :

- N'attire pas les nuisibles.
- Ne produit pas d'odeurs désagréables...
Il répand au contraire un parfum d'humus et de sous-bois...
- N'enlaidit pas vos espaces verts...
Les composteurs proposés par Epernay Agglo Champagne sont en bois et très esthétiques.